

## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, risques

Affaire suivie par Virginie Detraz tél.: 04 50 33 79 42 virginie.detraz@haute-savoie.gouv.fr

amplifiés,

Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 18 juillet 2019

Avis sur le projet du PLU des Villards sur Thônes, au titre des articles L 153-17, L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme

Vu le projet de PLU de Villards-sur-Thônes arrêté et réceptionné, Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF, Considérant le projet d'aménagement qui vise à regrouper l'urbanisation autour du chef-lieu. Considérant que les efforts de densification et de réduction des espaces constructibles peuvent être

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité au titre des articles L 153-17, L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme, sous réserve de faire évoluer le PLU sur les points suivants :

- intensifier l'usage du sol de l'OAP du sud du chef-lieu, tout en respectant le caractère particulier du village ;
- réduire la zone Uxa dans sa partie amont.

2 2 AOUT 2019

Le directeur départemental des territoires

Francis CHAR ENTIER